



COMMUNE DE CHASSELAY
(Rhône)

**FOURNITURE DE REPAS POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL ET
LE PORTAGE DES REPAS POUR LE CCAS
DE CHASSELAY**

Marché à procédure adaptée

La commune de CHASSELAY, représentée par son Maire, Jacques PARIOST, lance une consultation dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant municipal et le portage des repas du CCAS à Chasselay

ARTICLE 2 : MODE DE CONSULTATION

La consultation est lancée selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics)

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats adresseront leur candidature et leur offre **le vendredi 20 Mai 2022 à 12 h 00 dernier délai**

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour 3 années 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 à compter du 08/07/2022 au 07/07/2023.

ARTICLE 5 : REMISE DES DOSSIERS AUX CANDIDATS :

Les dossiers de consultation sont à retirer par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.klekoon.com

ARTICLE 6 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du futur marché est le virement administratif
L'unité monétaire retenue est l'EURO.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises par voie électronique uniquement sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.klekoon.com

Voir le Règlement de consultation